

ANNEXE 5

CERFA N°14734*03 (DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE)

DECISION N°2025-ARA-KKP-5550 DISPENSANT DE REALISER UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R122-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT